

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

16 octobre 2017

Pourquoi le prix des obligations baisse lorsque les taux montent ?

La valeur des obligations, comme celle des actions, fluctue en fonction de l'offre et de la demande. Mais pour les placements en obligations, ce sont les variations des taux d'intérêt qui entraînent ces fluctuations. L'essentiel à savoir.

Le principe des obligations

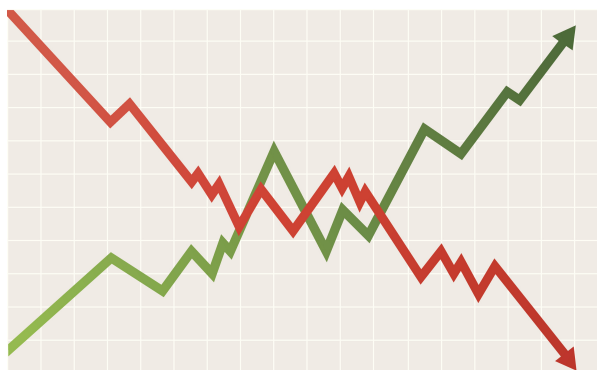
Une obligation représente une partie d'un emprunt émis par un État, une collectivité locale ou une entreprise. Souscrire des obligations revient à consentir un prêt à un taux d'intérêt et sur une durée (5 ans, 10 ans...) connus dès le départ. Le souscripteur reçoit une rémunération annuelle, appelée coupon, au taux d'intérêt prévu (fixe ou variable). À l'échéance, il récupère sa mise de départ, sauf en cas de faillite de l'émetteur.

Comment le prix des obligations évolue-t-il ?

Quand une obligation est à taux fixe, les coupons versés sont constants mais sa valeur varie en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

En effet, quand les taux d'intérêt montent, de nouvelles obligations sont émises avec des coupons supérieurs à ceux des anciennes. La valeur de ces dernières se met donc à baisser puisque les investisseurs les vendent pour acheter celles qui rapportent plus. Inversement, quand les taux d'intérêt baissent, le prix des obligations à taux fixe déjà en circulation monte.

Il est donc possible qu'un investisseur perde une partie de son investissement s'il revend son obligation à taux fixe avant son échéance et alors que les taux d'intérêt ont monté depuis son investissement. On parle de « risque de taux ».



Et pour les obligations à taux variable ?

C'est différent dans le cas d'une obligation à taux variable : quand les taux d'intérêt évoluent, c'est la valeur du coupon qui varie et non la valeur de l'obligation, qui reste relativement stable.

Quel est le risque de taux aujourd'hui ?

En France, depuis une trentaine d'années, les taux d'intérêt ont régulièrement baissé, ce qui a profité à tous les placements majoritairement investis en obligations.

Les taux d'intérêt ont tellement baissé qu'aujourd'hui, certaines obligations proposent des taux historiquement bas, parfois même proches de zéro.

Même si nul ne peut prévoir l'avenir, le risque est donc celui d'une remontée des taux, qui pourrait faire baisser la valeur de beaucoup de placements en obligations.



Focus: comment investir en obligations ?

Pour les investisseurs, il est possible d'investir en obligations en achetant des parts de [fonds et Sicav](https://www.amf-france.org/fr/investir-en-fonds-et-sicav-opc), URL = [https://www.amf-france.org/fr/investir-en-fonds-et-sicav-opc] obligataires, à partir d'un compte-titres, mais aussi via un contrat d'assurance vie en unités de compte ou encore dans le cadre de l'épargne salariale. Les épargnants y ont accès en effet à des fonds d'obligations et des fonds diversifiés dits « prudents » qui détiennent beaucoup d'obligations.


En savoir plus

👉 Fiche pratique : les obligations

Mots clés

BIEN INVESTIR

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

PRODUITS FINANCIERS

18 octobre 2018

Comprendre les obligations avant d'investir



GUIDE ÉPARGNANT

PLACEMENTS COLLECTIFS

27 novembre 2017

Pourquoi et comment investir en fonds et Sicav ?



ARTICLE

ACTIONS

26 juin 2013

Le compte-titres ordinaire, un support pour investir en bourse



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02